

CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

N° 3/ 2016-2021 – Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2017

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La commission des finances chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie le **lundi 28 août 2017** à 19h30 dans la salle Sorge du bâtiment administratif.

Elle était composée de :

Madame	Oriane Sarasin	(PS)
Messieurs	Frédéric Delacrausaz	(ROLC)
	Laurent Modoux	(ROLC)
	David Metzger	(PS)
	Olivier Ramel	(PS)
	Claude Dusserre	(CDC)
	Aleksandar Radic	(CDC)
	Maxime Stern	(CDC)
	Ronald Moraz	Président (CDC)
Excusés	Corinne Bonvin	(PS)
	Pascal Gruffel	(ROLC)

La Municipalité était représentée par Monsieur Stéphane Rezso, Syndic, accompagnée de Madame Véronique Bruchez, Boursière. Nous les remercions de leur présence ainsi que pour les réponses aux questions qui leur ont été posées.

Sommaire

- 1) Préambule
- 2) Taxe pour les équipements communautaires
- 3) Comptes de fonctionnement
- 4) Synthèse

Ci-après, nous vous résumons les avis de notre commission en relation avec les objets cités ci-dessus.

2) Préambule

Les comptes 2017 s'annoncent nettement plus favorables que ceux budgétisés. Cette évolution positive provient notamment de l'encaissement des taxes pour les équipements communautaires (voir détail ci-après).

Par ailleurs, notre Syndic a rendu attentif la Commission des finances que l'inventaire des crédits complémentaires pour l'année 2018 pourrait être plus important.

En effet, l'approche budgétaire pour 2018 sera différente des précédentes. Elle sera plus réaliste (principe qui va dans le sens souhaité et demandé par la Commission des finances).

Ainsi, tout imprévu ou investissement non planifié ou supputé ne sera plus englobé dans le budget. Par contre, nous risquons de les retrouver dans le prochain préavis « demande de crédit complémentaires au budget de fonctionnement ».

3) Taxes pour les équipements communautaires

Sur demande de la Commission des finances, M. Stéphane Rezso retrace un historique de la mise en place de cette nouvelle taxe et des avantages qui en découlent pour notre Commune.

Cette nouvelle manne financière est directement versée sur un compte de réserve, lequel est destiné à financer les prochains investissements liés aux équipements communaux.

A relever que les sommes encaissées ne correspondent pas à un bénéfice et n'améliorent pas le résultat annuel, mais sont comptabilisées comme réserve. L'incidence comptable est quant à elle répercutée sur le cash flow.

Au surplus, nous vous renvoyons au préavis de la Municipalité au Conseil communal no 21 / 2011-2016 « Règlement communal concernant la taxe relative au financement des équipements communautaires du 17.12.2012 ».

4) Comptes de fonctionnement

Les comptes ont été parcourus en séance. La Commission relève les points ci-après :

110.3090 : Autres charges du personnel

Depuis de nombreuses années, la Commune met à disposition une somme forfaitaire de CHF 70.00 par collaborateur. Cette somme était destinée à financer le repas annuel organisé par chacun des Services.

Sur demande de la Commission du personnel nouvellement créée, cette dernière a souhaité qu'un repas annuel soit organisé avec l'ensemble du personnel. Cette opération a engendré un coût supplémentaire de CHF 3'000, objet du présent préavis.

Pour des questions comptables, la demande de CHF 11'600.00 se décompose comme suit :

	CHF	8'600.00	(montant déjà budgétisé dans les comptes)
	CHF	3'000.00	(complément demandé réellement pour assurer le financement de ce repas)
Total	CHF	11'600.00	

Conclusion : le crédit complémentaire réellement demandé totalise CHF 3'000.00.

110.3111 : Achat de mobilier, machines et matériel

Sous-estimation des coûts et investissement destinés à l'installation d'appareils à badge. Ces badgeuses permettront notamment d'avoir un meilleur suivi au niveau du reporting du temps de présence du personnel.

221.4222 : Intérêts des placements à long terme

Il s'agit de recettes complémentaires qui se décomposent comme suit :

Libellé	Budget 2017	Réel 2017	Ecart
SIE, dividende	fr. 2'132'100.00	fr. 2'398'000.00	fr. 265'900.00
TVT, dividende	fr. 51'450.00	fr. 85'750.00	fr. 34'300.00
Romande Energie	fr. 36'000.00	fr. 43'200.00	fr. 7'200.00
Total de l'écart positif sur les 3 sociétés			fr. 307'400.00
Divers	fr. 10'000.00		
Total budget 2017 (arrondi)	fr. 2'229'000.00		

357.3141 : Entretien des bâtiments

M. Stéphane Rezso nous fournit le détail des événements et des éléments qui ont provoqué cette dépense, laquelle a pu être compensée par le règlement d'un sinistre par l'Assurance.

400.3185 : Honoraires juridiques

Litige entre la Commune et un propriétaire dans le cadre d'une demande de permis de construire.

421.3185 : Honoraires et études

Oubli d'intégrer l'audit 2017 du Label « Cité de l'Energie » dans le budget.

5) Synthèse

Pour rappel, les recettes supplémentaires de fonctionnement et les crédits complémentaires se répartissent comme suit :

Total des recettes		
Taxes pour les équipements communautaires	CHF 1'500'000.00	
Autres recettes supplémentaires	CHF 669'100.00	
Subtotal	CHF 2'169'100.00	
Total des crédits complémentaires	CHF	408'700.00
Excédent de recettes	CHF	1'760'400.00
		=====

Décision

Au vu de l'exposé ci-dessus, c'est à l'unanimité que la Commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'adopter les conclusions du préavis 23/ 2016-2021, tel qu'il vous est présenté par la Municipalité.

Le Président rapporteur / Ronald Moraz